



Le PPMS est un dispositif précisant l'organisation prévue pour mettre en sécurité les personnes présentes dans l'école lors de la survenue d'accidents majeurs susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

Le PPMS prévoit l'évacuation des personnes si le risque est intérieur et la mise à l'abri ou le confinement si le danger est extérieur.

La mise en œuvre de ce plan implique la programmation d'exercices ayant pour but d'améliorer l'organisation interne en s'entraînant aux conduites adaptées.

Merci de votre compréhension.



PPMS : Information aux familles

En cas d'alerte :

– Émission d'un signal par des sirènes :

Ce signal d'alerte est unique pour toute la France. Il est diffusé via les hauts parleurs du système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Les sirènes émettent un son montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

N'allez pas vers les lieux du sinistre : vous iriez au devant du danger.
Abritez-vous et mettez-vous en sécurité. Écoutez la radio :

Fréquence France Bleu 101.8 MHz

Fréquence France info 105.5 MHz

Fréquence France inter 90.6 MHz

Respectez les consignes des autorités.

N'allez pas chercher votre enfant dans son établissement pour ne pas l'exposer ni vous exposer à toutes sortes de risques. Un plan de mise en sûreté des personnes a été prévu au sein de son établissement.

Ne téléphonez pas : laissez les réseaux libres pour que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités elles sont souvent incomplètes ou subjectives.